

LACHAMP-RIBENNES - COMMUNE NOUVELLE

Séance du 10 avril 2025

Membres en exercice :

Date de la convocation: 01/04/2025

15

Le dix avril deux mille vingt-cinq l'assemblée régulièrement convoquée à 20 heures 30, s'est réunie sous la présidence de Nathalie BONNAL Maire

Présents : 12

Votants : 15

Présents : Nathalie BONNAL, Gilles PASCAL, Alain RAYNALDY, Sébastien RAYNAL, Floriane GACHON, Marianne MOULIN, Céline HÉLIAS, Christelle SUDRE, Bruno PIC, Benoît COURANT, Patrice BRINGER, Alain COMPEYRON

Pour : 15

Contre : 0

Représentés : Luc GODÉRIAUX-LEDRU représenté par Alain RAYNALDY, Jeanne VANOVERMEIRE représentée par Nathalie BONNAL, Sébastien JACQUES représenté par Marianne MOULIN

Abstentions : 0

Excusés :

Absents :

Secrétaire de séance : Gilles PASCAL

Objet : Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du lundi 09 décembre 2024 - DE_2025_001

CONSIDERANT qu'il est donné lecture du procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 09 décembre 2024,

Le conseil municipal,

APRES avoir pris connaissance du procès-verbal de la séance du lundi 09 décembre 2024,

APPROUVE à l'unanimité ce document.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Au registre sont les signatures.

Le Maire,
Nathalie BONNAL



Le secrétaire de séance,
Gilles PASCAL



Le maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nîmes dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication, par courrier postal ou par le biais de l'application informatique « Télécours », accessible par le lien suivant : <http://www.telerecours.fr>

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture

le 28 / 04 / 20 25

et publié ou notifié

le 28 / 04 / 20 25



Date de transmission de l'acte: 28/04/2025

Date de reception de l'AR: 28/04/2025

048-200083335-DE_2025_001-DE

A G E D I

